VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU PARC INTERGENERATIONNEL DES ADRECHS – BERNARD BIGOT

N° 53/26

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21, L2212-1, L2212-2 et L2144-3,
Vu le code de la santé publique,
Vu l'arrêté n°188-25 portant règlement du parc intergénérationnel des Adrechs-Bernard Bigot, et notamment la fermeture automatique du parc en vigilance orange,
Considérant la présence de rafales de vent dépassant les 100 km/h,
Considérant l'absence, à cette heure, de placement du département en vigilance orange pour vents violents,
Considérant la chute au matin d'un arbre sur la commune, au niveau du quartier de la Jacourelette,
Considérant le principe de précaution au regard des prévisions météorologiques pour l'après-midi,

ARRÊTE

Article 1er : Le Parc intergénérationnel des Adrechs Bernard Bigot est fermé au public pour la journée du vendredi 20 février 2026.

Article 2 : La direction des services, le service technique et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté, dont ampliation sera transmise à la brigade de pompier et à la caserne de gendarmerie compétentes.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 20 février 2026

Pour le Maire
et la 1er adjointe absents
Le 2e Adjoint au Maire

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Didier JEAN

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 20/02/26
Publication/notification le 20/02/26

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr Courriels : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260220-AR_53_26_PM